

<http://snetap-fsu.fr/Compte-rendu-du-CHSCT-M-du-23-juin-2017.html>



Compte-rendu du CHSCT-M du 23 juin 2017

- Les Dossiers - Santé et Sécurité au Travail -

Date de mise en ligne : vendredi 30 juin 2017

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Après avoir pris des notes pendant lecture des déclarations liminaires des organisations syndicales présentes en plénière, la présidente a répondu de manière très partielle, notamment aux différentes situations que la [FSU](#) dénonçait, en préalable, dans l'enseignement technique.

[Déclaration liminaire](#)

Et pour cause : impossible pour elle de s'appuyer sur des compléments formulés par des représentants de la [DGER](#), car personne de cette direction ne siégeait !

Nous avons dénoncé cette absence. En outre, cela fait deux fois de suite que nous le constatons.

Devons-nous penser que la DGER minimise les questions de santé sécurité et surtout les conditions de travail ?

C'est dans tout les cas une attitude que nous avons qualifiée d'inacceptable.

La présidente, visiblement gênée, n'a balbutié que quelques mots d'excuses et à été incapable de répondre - sinon de dire qu'elle transmettait à cette direction - à notre vive inquiétude, à savoir la situation en Occitanie (près du tiers des établissements présentent des situations de souffrance au travail/ voir CR [CTREA](#) Occitanie).

1) Présentation maquette du guide agressions

La [FSU](#) est revenue sur les situations évoquées en déclaration liminaire.

Nous avons rappelé que des instances locales, régionales et parfois nationales avaient déjà été saisies. Cette fois-ci, face à notre insistance, la présidente s'est engagée à faire en sorte que la DGER contacte les établissements concernés par les situations dénoncées.

Nous avons précisé que si nous demandions au CHSCTM d'intervenir, c'était une sorte de dernier recours pour tenter de débloquent des situations graves ...

La FSU en profite pour souligner que le future guide tel qu'il est organisé, ne reflète pas la réalité - nos propos, énoncées auparavant, renforce d'ailleurs cette position. En effet, seule la violence entre collègue est déclinée.

Pour la FSU, ne pas présenter la violence entre agent(s) et chef(s) de service serait nier la réalité. La présidente accepte d'amender le guide et nous demande de formuler une proposition de paragraphes à ce sujet avant finalisation.

2) Groupe de travail handicap

Christophe Conan, le responsable de cette mission fait le point sur l'état d'avancement des différents travaux :

- un courrier a été adressé à tous les chefs d'établissement pour trouver un moyen de réduire les coûts de transport liés aux situations d'handicap d'agents. Cependant, dans les cas où des mesures alternatives n'ont pas été trouvées, le ministère assure la prise en charge de ces frais.
- 34 ambassadeurs handicap désormais. Un forum a été mis en place pour développer les échanges.
- Semaine spéciale qui s'achevait ce jour-là, vendredi 23 juin, où des animations sur des situations concrètes d'handicap étaient présentées dans les établissements d'ambassadeurs. Le bilan sera présenté en octobre 2017.
- La FSU demande s'il y a une prise en charge ou non en cas de surdit  pour des raisons non professionnelles. M. Conan r pond par l'affirmative car il y a n cessit  dans les relations interpersonnelles au travail que l'agent comprenne l'autre. Cependant au vu des baisses de dotations pour ce sujet, les prises en charge d pendent de l'obtention de la RQTH ou au moins de sa demande.
- La FSU demande si le guide handicap a  volu  et si c'est accessible pour le non ou malvoyant. R ponse : c'est disponible sur l'intranet [SST](#) du minist re, via notamment un pdf adapt . On remarquera une pr sentation   la h te sur ce th me, qui interroge. M. Conan a en effet  t  incit  par la pr sidente    courter sa pr sentation (mais nous avons fait en sorte de nous y attarder).

3) Questions diverses

- Articulation CHSCTREA/[CoHS](#)

Le SRH est en attente des d cisions au [CTM](#) du 6 juillet. La FSU demande si le pr alable, manifest  par l'intersyndicale du 11 mai,   savoir la r  criture de l'article 14 de l'arr t  du 13 mars 2012 - qui instaurerait des [CHSCT](#) de proximit  -,  tait toujours d'actualit . R ponse surprenante : le SRH ne peut le confirmer. La FSU s' tonne de cette attitude et critique le fait que les organisations syndicales pr sentes au [CTM](#) n'aient pas  t  inform es de ce qu'il semble  tre un changement de position du minist re.

- la question/ d finition du « reclassement »

La FSU souhaite une enqu te qualitative sur les 2 types de reclassement pr cis s par le [BASS](#) (changement de corps et changement de poste). D cision : une enqu te sera faite. R sultat en 2018.

- Visite m dicale d'entr e (visite statutaire)

La repr sentante des m decins de pr vention pr cise cette notion.

La visite dite d'entr e est celle qui d clare l'agent apte pour  tre fonctionnaire. Il est n cessaire qu'ensuite il y ait une deuxi me visite - de pr vention - pour statuer sur la compatibilit  de l'agent   un poste. Il semble qu'il y ait une confusion pour le chef de service qui pense que la visite a  t  faite. Or, il ne s'agit que de la premi re.

La FSU rappelle que la question du d ficit de visites de m decine de pr vention est au moins pour le secteur de l'enseignement technique et sup rieur, la principale pr occupation des agents au niveau local en mati re de SST. Elle demande que le SRH incite, accompagne et conseille les directeurs de structure r gionales ou locales dans la recherche de solutions alternatives efficaces et pertinentes pour pallier ce d ficit.

Elle rappelle en outre que les structures peuvent embaucher les médecins de prévention. C'est prévu dans les textes. La situation dans la [DRAAF](#) Bretagne est dénoncée comme particulièrement préoccupante. Le BAAS répond qu'une solution pour cette structure a été trouvée récemment.

- enquête qualitative [RPS](#) :
La FSU signale la non application des plans d'actions RPS dans certaines structures. Le SRH se dit conscient de la situation et prépare un questionnaire pour vérifier leur application. Il transmettra à sa demande ce document à notre organisation syndicale.
Sur le plan de la mise en place des ces plans d'actions RPS, le SRH déclare que les deux structures qui n'avaient pas commencé en mars ont été rappelées à l'ordre à ce sujet. L'état d'avancement sera désormais bisannuel.
- CHSCTM délocalisé dans un lycée agricole
A la demande de la FSU, la présidente accepte une plénière de ce comité, délocalisée dans un [EPLEFPA](#).
Reste à choisir le site ; ce devrait être pour le 4^e CHSCTM de l'année en décembre 2017.

Avant de terminer la séance, la FSU revient sur une demande en déclaration liminaire, non discutée ensuite : la présidence de cette plénière par le ministre en personne (un avis voté au CHSCTM en octobre 2013). La présidente, qui le représente rappelons-le au CHSCTM, lui transmettra cette revendication.

Pour le SNETAP-FSU,
Marc Versepuech, Tony Dos Santos